Congé d'été

Ottawa avait deux raisons d'adopter le plan:

Premièrement, il y avait un ralentissement dans l'industrie de l'extraction de l'uranium.

Deuxièmement, les États-Unis, qui traversaient également une période d'excédents, ont mis l'embargo sur les importations d'uranium. On a craint que les Américains ne se mettent à inonder le marché mondial avec leurs stocks, ce qui aurait encore affaibli l'industrie canadienne de l'uranium déjà menacée . . .

Les événements ont montré que ces craintes étaient grandement exagérées. A Ottawa, des spécialistes n'ont cessé de dire au gouvernement que le marasme n'était que temporaire et que la demande d'uranium monterait avec la mise en service de nouveaux réacteurs.

Parmi ces spécialistes figurait William Gilchrist, qui a été président d'Eldorado nucléaire entre 1958 et 1975 . . .

(1630)

Il s'agit d'une société de la Couronne. Il relevait de l'exministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Greene.

Dans une déposition faite à Toronto le 16 septembre 1976 pour la Cour (américaine) du district de Virginie, M. Gilchrist a affirmé sous serment que, dès le début des années 60, il s'attendait à ce que les prix se mettent à augmenter vers 1973 au rythme soutenu d'environ 17 à 22 p. 100 par année. Il a ajouté que le gouvernement était d'accord là-dessus.

Le gouvernement était d'accord avec son point de vue,

Les craintes d'un dumping américain n'étaient pas plus fondées. Les Américains n'ont pas recouru au dumping. Ils ont profité de l'existence du cartel pour relever eux-mêmes leurs prix, et des réseaux américains ont même effectué certains achats au Canada, anticipant une levée de l'embargo qui a finalement été prononcée.

L'article poursuit:

Les lettres d'Austin, portant toutes la mention «Secret» ou «Confidentiel» semblent jalonner les débuts du cartel. Par l'invite ou l'obstination il a amené les producteurs canadiens à participer à l'entente, il a négocié avec les producteurs et gouvernements étrangers et il a présidé certaines séances secrètes du cartel.

Après son départ, il a été remplacé comme superviseur canadien du cartel par Gordon McNabb, assisté de O. J. C. Runnals, spécialiste de haut niveau des questions d'uranium, qui a servi de relais dans les communications avec le secrétariat parisien du cartel.

L'article souligne ensuite:

Vivant dans la crainte des lois anti-coalition américaines, Gulf était on ne peut plus impatiente de se joindre au cartel, mais elle voulait donner l'impression d'y avoir été entraînée à son corps défendant. L'un de ses cadres supérieurs a même dit à un sous-comité du Congrès américain que les pressions exercées par Ottawa sur la société Gulf Minerals étaient telles que «les invitations prenaient l'allure d'ultimatums»

L'article souligne ensuite qu'en avril 1972, les principaux participants étaient la France, la Grande-Bretagne, l'Afrique australe et l'Australie.

En avril 1972, tous les délégués se sont réunis au Commissariat français à l'Énergie atomique, sis au 31 de la Rue de la Fédération, à Paris. Ils ont alors institué un secrétariat innocemment nommé Organisation de recherches sur le marché de l'uranium...

Ce club avait pour fonction de faire monter les prix de l'uranium et d'assigner à chaque pays producteur son quota de production . . .

Les membres du cartel se sont également entendus sur la façon de faire des offres factices

Voilà, pour l'essentiel, l'arrangement auquel ont consenti des représentants officiels du gouvernement du Canada, de diverses sociétés productrices d'uranium de par le monde et d'autres organismes gouvernemtaux.

Le Canada a joué un rôle important dans la création de ce cartel international. D'après les renseignements dont nous disposons sur les intérêts canadiens, il semblerait que la formation du cartel ait influé sur les prix au Canada de 1970 à 1978. A mon sens, ces dates sont très significatives dans l'évolution de toute cette affaire.

Nous avons tous bonne souvenance de ce qu'a été, au fil des années, la réaction du gouvernement, son attitude au sujet du cartel. D'abord, je me dois de souligner que la formation du cartel a été décidée et préparée dans le plus grand secret. Toute l'affaire a été entourée de mystère. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, l'accord de commercialisation international n'a été suivi d'aucune déclaration publique comme dans le cas des ventes de blé internationales, où les discussions sont confidentielles, mais où une certaine publicité accompagne toujours les réunions et, où sans exception, on communique à la presse les conclusions auxquelles sont arrivés les participants.

En second lieu, ce qui s'est produit, c'est qu'un important procès, l'affaire Westinghouse, s'est ouvert aux États-Unis. Cette affaire anti-trust était liée aux activités du cartel et à ses répercussions sur les prix payés par les consommateurs américains. Des sommes importantes ont été réclamées par les poursuivants en vertu des lois anti-trust des États-Unis. Cette affaire a suscité de fortes craintes quant aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'industrie canadienne de l'uranium.

J'estime qu'il est important de se rappeler les dates. Le gouvernement a réagi en passant un décret que je qualifierais de sans précédent; en effet, ces décrets passés en secret, sans étude parlementaire en conformité avec la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, ont produit certains effets. En premier lieu, les citoyens du Canada se virent interdire par la loi de faire circuler à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada des documents touchant aux activités du cartel de l'uranium ainsi qu'aux exportations d'uranium.

La deuxième chose que le gouvernement a faite fut d'émettre ce que j'appelle un décret-bâillon. Il est extrêmement important de saisir la gravité de toute cette affaire. Le gouvernement a unilatéralement décrété que les Canadiens n'avaient même pas le droit de discuter des activités de commercialisation de l'industrie de l'uranium. Je parle bien du Canada, et non de quelque dictature étrangère. Il ne s'agit pas d'un pays où le processus démocratique est inexistant. Il s'agit bel et bien du Canada, où le gouvernement libéral a adopté une pareille loi défendant aux Canadiens de seulement parler de ce qui s'est passé dans le domaine de la commercialisation de l'uranium. Je demande simplement à Votre Honneur et aux députés libéraux qui m'écoutent de réfléchir à toute l'importance de cette affaire.

M. Ouellet: Cela a été fait pour protéger les travailleurs canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est la première fois depuis que je siège à la Chambre que le porte-parole des consommateurs canadiens dit se préoccuper de leurs intérêts. Je ne l'ai jamais vu prendre la défense des consommateurs.

D'autres événements se sont produits. Au moment où des députés de notre parti ont découvert l'existence de ces règlements, notre parti s'est mis à en contester la validité parce qu'ils sont choquants et tyranniques, et parce qu'ils vont à l'encontre du principe de la justice naturelle à laquelle on s'attend au Canada. Il est intéressant à mon sens de se rappeler exactement ce qui s'est produit après cela, parce que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) vient nous raconter aujourd'hui que le gouvernement, qui est toujours vigilant, est intervenu le plus vite possible dans l'affaire de la fixation de prix, insinuant par là que le gouvernement avait agi de son plein gré. Les faits prouvent que si le gouvernement a bougé, c'est uniquement parce que des dépu-